Les programmes canadiens d'aide aux pays en voie de développement ont continué de s'étendre en 1969. Le Rapport annuel de l'Agence canadienne de développement international, dont la fonction première est l'administration du programme canadien d'aide, fournit un compte détaillé des programmes d'aide bilatérale du Canada et de la participation du pays aux activités d'assistance multilatérale. Comme le Canada verse de plus en plus d'argent aux programmes d'aide, le dialogue entre la Direction de l'aide et du développement et les fonctionnaires de l'ACDI prend une importance accrue quand il s'agit de formuler la politique d'aide et l'ensemble de la politique étrangère. L'administration efficace du programme canadien exige une compréhension complète de ses répercussions sur les relations canadiennes avec les pays bénéficiaires. Pour en arriver là, il faut faire la synthèse constante des opinions et des connaissances des différentes directions des Affaires extérieures; on peut alors avoir la position d'ensemble du ministère. La Direction de l'aide et du développement est chargée de faire cette synthèse et de la communiquer aux services appropriées de l'ACDI. Elle joue aussi ce rôle au sujet des contributions du Canada aux institutions multilatérales.

Des consultations interministérielles s'imposent si l'on veut que la politique canadienne d'aide tienne compte des divers intérêts canadiens. Le plus important des organes interministériels chargés de l'étude de la politique d'aide est le Conseil canadien de développement international; ce dernier examine les questions fondamentales d'orientation et présente des recommandations aux ministres à ce sujet. D'autres comités et des équipes de travail ad hoc se réunissent au besoin afin d'étudier les questions de développement intéressant les ministères: aide alimentaire, répartition par pays, besoins de personnel sur place ou élaboration d'une stratégie concernant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

Les missions diplomatiques du Canada sur place consacrent de plus en plus de temps à l'administration de l'aide; cela prouve que l'aide au développement occupe une place de choix dans les relations du Canada avec un grand nombre de pays en voie de développement. En 1968, on a pu commencer à envoyer sur place des agents de l'ACDI en tant que membres à part entière du personnel des ambassades ou des hauts commissariats du Canada. Ce genre d'affectation a continué de croître en 1969.

En tant que membre fondateur du Plan de Colombo pour l'Asie du Sud et du Sud-Est, ce fut un très grand honneur pour le Canada d'être l'hôte, à Victoria (Colombie-Britannique), de la vingtième Conférence annuelle du Comité consultatif du Plan de Colombo. Occasion de discussions sur les problèmes actuels du développement international, la Conférence a été caractérisée par un remarquable esprit d'innovation de la part des pays participants (dix-sept pays régionaux et six non régionaux). En 1969, le Canada a été mieux reconnu à l'étranger en tant que pays bilingue grâce à ses relations plus étroites avec les pays francophones et à l'accroissement de son aide aux pays membres du Commonwealth.

Le Canada contribue largement à de nombreux organismes multilatéraux dont les activités portent sur l'aide au développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est particulièrement important; en effet, il fournit des études sur l'investissement et l'aide technique nécessaires à l'identification des régions susceptibles